

EANE

VALER

LEALE

Débat A 80/11 du 24.01.11

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2010

L'an deux mille dix et le 31 aout 2010 les associés de la SARL 3 TIC au capital de 10 672€
Siège social 25 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 23000 GUERET Immatriculée sous le n°
441 494 655 RCS GUERET se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la
convocation de la gérance conformément aux statuts de la société au siège de la société 25
AVENUE DE LA REPUBLIQUE 23000 GUERET

Sont présents :

Monsieur GERAL Laurent qui possède 80% des parts sociales

Monsieur PEINTURIER Joël qui possède 20% des parts sociales.

L'assemblée est présidée par Monsieur GERAL Laurent associé gérant qui constate que la
totalité des parts sont représentées et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts

Première résolution.

La collectivité des associés décide de modifier l'objet social à compter du 31 aout 2010

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

Deuxième résolution

Comme conséquence de la décision prise sous la première résolution, la collectivité des
associés décide de modifier, de la manière suivante, l'article 3 des statuts :

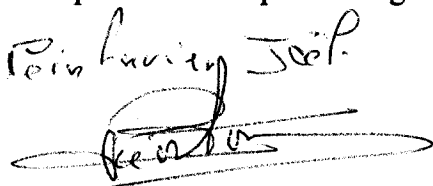
ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet :

- Prestations de service, conseils, formations, en informatique, domotique, télécommunication et vidéo
- Vente et location de matériel informatique, de reproduction ainsi que leurs consommables, matériel et mobilier de bureau, de logiciel et de matériel vidéo.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusions, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 heures. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et par l'ensemble des associés présents.

Peinturier Joël


Laurent GERAL
